

AR Prefecture

046-200092138-20260520-2026052016-DE
Reçu le 04/06/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260520-16

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 22
- votants = 21

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE.

Secrétaire de séance : MALAVERGNE Dominique

Présents : 19

BEX Jean-François, CANTAREL Marie-Hélène, CHEYROU Frédéric, CHIEZE Adrien, JOS Rémy, LABORIE David, LABRUNIE François, LAUNAY Jean, LEBOUVIER Adrien, LE ROUX Michel, MALAVERGNE Dominique, MOULENES Serge, MULLER Christine, NAYRAC Jean-Luc, RIEBER Alain, RIGAL Christian, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, VALLEE Stéphanie

Présent non votant : 1

AYROLES Francis

Suppléants votants : 2

HOSPITAL Gilbert suppléant de SEINCE Alain, BARDIN Frédéric suppléant de VERGNES Frédéric

Excusés ou absents : 5

CESANO Lionel, DELCHIE Alain, PRADAYROL Josiane, SEINCE Alain, VERGNES Frédéric

Suppléants sans droit de vote en présence du titulaire : 8

ROCHE Yannick, BITARELLE René, GALOPPIN Véronique, MALVEZIN Pascal, GARCIA WETZEL Nathalie, LUDIER Stéphane, LANDES Michel, VEYSSIERE Alain

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financier, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur Jean-Michel TEULIERE ayant été élu président de séance, présente les chiffres 2025 :

AR Prefecture046-200092138-20260520-2026052016-DE
Reçu le 04/06/2026

SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CERE AVAL - BUDGET SYNDICAT MIXTE - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 636 908,28	1 585 065,53	8 221 973,81
	Recettes réalisées (1)	B	1 046 994,07	1 146 387,73	2 193 381,80
	Restes à réaliser	C	1 452 717,88	0,00	1 452 717,88
Dépenses	Autosation budgétaire totale	D	6 719 817,71	2 542 792,90	9 262 610,61
	Dépenses réalisées (1)	E	1 236 124,60	924 301,25	2 160 425,85
	Restes à réaliser	F	1 682 659,79	0,00	1 682 659,79
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-189 130,53	222 086,48	32 955,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	82 909,43	957 727,37	1 040 636,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-106 221,10	1 179 813,85	1 073 592,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-229 941,91	0,00	-229 941,91
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-336 163,01	1 179 813,85	843 650,84

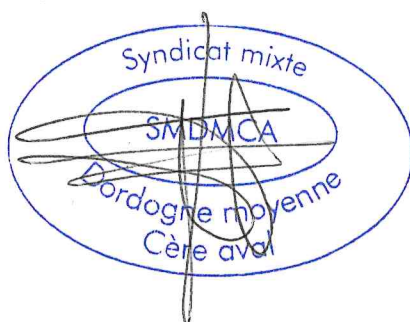
Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal,
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,



Le secrétaire de séance,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).